



**Débat
Public**
**Projet
Penly 3**

le journal du débat public n°1



Didier HOULI

Président de la Commission
particulière du débat public
Projet Penly 3

Depuis que les êtres humains ont découvert le feu, la possession de l'énergie est vitale. Omniprésente dans notre vie quotidienne, indispensable pour comprendre les relations entre les Etats, l'énergie occupe toujours une position forcément stratégique dans notre société. Décider, agir dans ce domaine nécessite de prendre en compte une grande diversité d'enjeux concernant les comportements individuels jusqu'aux accords internationaux.

Par ailleurs peu de débats publics ont porté sur des installations électronucléaires, celui concernant le projet d'EPR Penly 3 s'inscrit donc dans ce contexte particulier.

Aussi pour préparer ce débat public, nous avons voulu nous entourer d'un maximum d'avis et rencontrer de nombreux acteurs publics, associatifs, socioprofessionnels, syndicaux, pour identifier leurs attentes. L'ensemble de ces contacts nous a permis de constater la grande diversité des questions et des avis pertinents et argumentés existant déjà sur ce projet, dont la durée d'exploitation est de 60 années et le coût aujourd'hui estimé à 4 milliards d'euros.

Un projet de 4 milliards d'euros

C'est pourquoi, nous avons décidé d'aborder au cours de ce débat, des sujets globaux portant sur l'utilité même du projet, comme : l'EPR dans la filière électronucléaire, les alternatives énergétiques à Penly 3, la sûreté et la sécurité, les déchets et le démantèlement, la gouvernance de l'installation. Egalement certains thèmes liés aux impacts de l'installation, si elle était construite, seront soumis à la discussion, comme : l'accueil de nouveaux arrivants, les équipements

collectifs nécessaires, le chantier, l'emploi et la formation, l'environnement. Les enseignements à tirer de la construction en cours de l'EPR de Flamanville 3 seront également traités.

Pour organiser ce débat public, une Commission particulière (CPDP) a été créée. Elle est composée de femmes et d'hommes totalement indépendants et neutres.

Cette neutralité et cette indépendance sont indispensables pour garantir une organisation équitable et impartiale de ce débat.

Un exercice de démocratie participative

Bien que l'annonce du projet au plus haut niveau de l'Etat pourrait laisser penser que la décision de sa construction soit déjà prise, nous sommes convaincus de l'utilité de ce débat. Il permettra de recenser publiquement toutes les questions existantes et d'identifier tous les points de vue, avant que toute décision définitive ne soit prise en 2012.

C'est donc à un utile exercice de citoyenneté que la CPDP vous invite. Nous garantissons que chacune et chacun pourra faire valoir son point de vue dans un esprit d'écoute partagé, faire part de ses interrogations, de ses propositions, pourra disposer d'informations pluralistes, accessibles et compréhensibles.

- **Première réunion publique
lundi 29 mars - 18h30
Dieppe - Salle Paul Eluard**

La parole à tous, le débat est ouvert !

Qu'est-ce qu'un débat public ?

C'est un moment de démocratie au cours duquel chaque citoyen est invité à donner son avis sur un projet d'équipement d'envergure susceptible d'avoir des impacts sociaux, économiques et environnementaux importants pour les territoires concernés. Le législateur a conçu le débat public comme un temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel les citoyens s'informent et s'expriment sur ces projets.

Les objectifs du débat

L'objectif est de permettre aux promoteurs du projet d'EPR à Penly de le jus-

tifier et à chacun d'exprimer ses avis et ses arguments. Il traitera également de l'utilité même du projet.

Quelle organisation dirige les débats publics ?

La Commission nationale du débat public (CNDP), devenue autorité administrative indépendante depuis une loi de février 2002.

Saisie d'un projet, elle décide s'il doit donner lieu d'organiser un débat public. Dans la plupart des cas, elle désigne une Commission particulière du débat public (CPDP) chargée d'organiser ce débat et d'en garantir la sincérité et la

transparence.

Qui est concerné par le débat public ?

Tout le monde, les réunions publiques sont ouvertes et gratuites.

Comment cela se passe ?

Les réunions sont principalement organisées sur le territoire normand. Le programme est largement diffusé, elles sont **retransmises sur internet en direct** et le texte de toute intervention y est intégralement retranscrit.

Les étapes clés du débat

AVANT

le débat public

Le maître d'ouvrage, EDF, a rédigé un dossier. Dans sa séance du 3 mars 2010, la CNDP l'a estimé « suffisamment complet » sous réserve de rajouts effectués depuis, et le débat peut donc être ouvert le 24 mars. La Commission particulière (CPDP), constituée à cet effet, a tenu à rencontrer un grand nombre d'acteurs du territoire concernés par le projet pour leur présenter les modalités de fonctionnement du débat et recenser les principales thématiques qu'ils espéraient voir traitées.

PENDANT

le débat public aura lieu jusqu'au 24 juillet

Outre la réunion de lancement et celle de clôture, dix réunions ouvertes à tous sont prévues pour présenter le débat public et ses objectifs, le projet, son « pourquoi » et son « comment » avec ses incidences diverses :

- cinq réunions avec des thématiques locales
- cinq réunions avec des thématiques plus globales.

Ce calendrier devrait permettre à l'ensemble des participants de s'exprimer

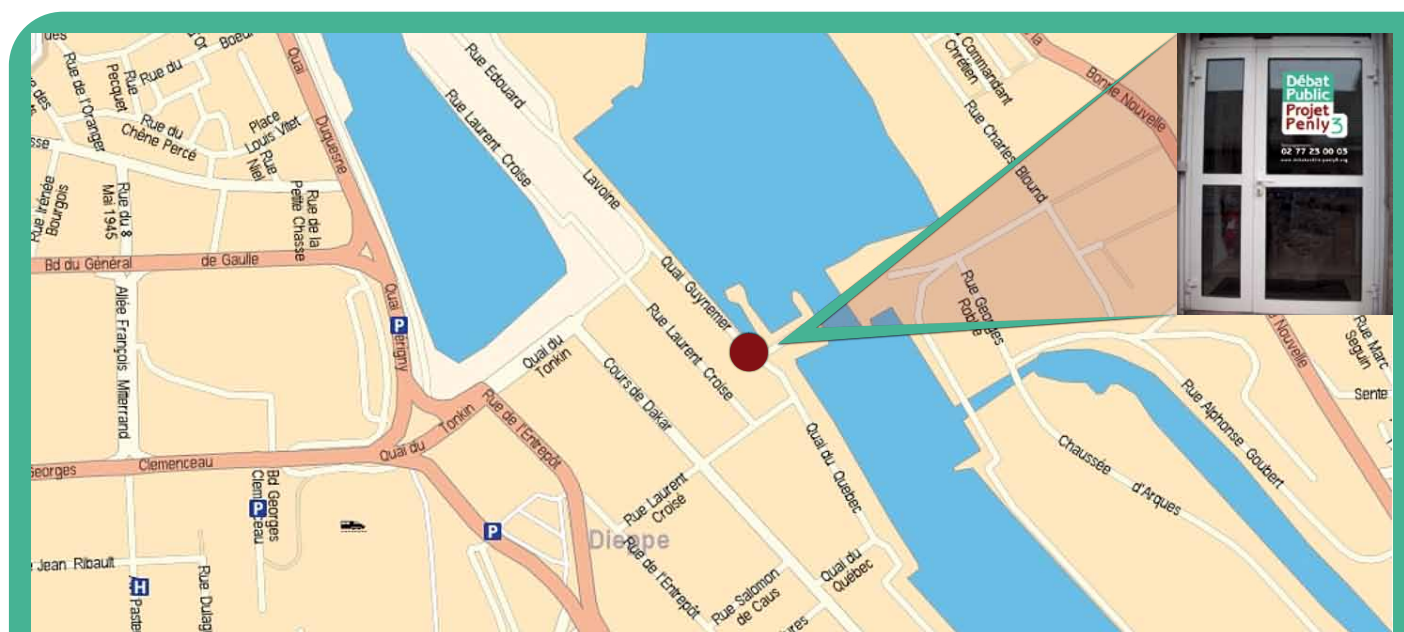
par des questions, des propositions ou des points de vue.

Si des sujets nouveaux apparaissent en cours de débat, ils pourront faire l'objet de réunions complémentaires.

APRÈS

le débat public

La CPDP disposera de deux mois pour publier officiellement le compte rendu et le bilan du débat. Dans les trois mois suivants, les porteurs du projet devront indiquer les suites qu'ils donnent aux conclusions du débat.



La commission dispose de locaux quai Guynemer à Dieppe

www.debatpublic-penly3.org

Tél. 02 77 23 00 03

contact@debatpublic-penly3.org

La CPDP Penly 3 se compose de 6 membres choisis pour leurs compétences complémentaires, leur indépendance et leur motivation :

Espérant permettre à chacun de s'exprimer, de dialoguer, de confronter ses arguments sur ce projet engageant l'avenir, la Commission souhaite se mobiliser pour permettre la plus grande transparence et la plus grande facilité dans l'acquisition de l'information pour tous les publics.



■ **Didier HOUI**, président ①

Docteur d'Etat en physique, chercheur au CNRS.

Actuellement directeur de l'Agence régionale pour l'environnement (ARPE) de Midi-Pyrénées. A déjà participé comme membre de Commission particulière à l'organisation de plusieurs débats publics à partir de 1998 (projet de THT Boutre-Carros en 1998, projet usine Georges Besse 2 en 2004, projet ITER en 2006).

■ **Vincent ALA** ②

Journaliste, directeur de l'Agence de presse AWR (Agence Web Reporter) basée à Toulouse.

A ce titre, intervient régulièrement sur des questions touchant aux choix de société.

■ **Paula CECCALDI** ③

Journaliste intervenant sur divers sujets pour le compte de différents supports, notamment de vulgarisation scientifique pour laquelle elle met à profit sa formation de biologiste.

A déjà été membre d'une Commission particulière pour le débat relatif à la « gestion des déchets radioactifs de haute activité et de moyenne activité à vie longue » en 2005 et 2006.

■ **Jean Marc HELM** ④

Diplômé de l'ESSEC, a passé l'essentiel de sa carrière professionnelle dans le domaine des matériaux de construction, dont les 10 dernières années comme président de la filiale française d'un groupe international spécialisé dans le ciment, le béton et les granulats. Développe actuellement des activités de conseil.

■ **Bénédicte HERBINET** ⑤

Ancienne directrice départementale des services vétérinaires des Pyrénées-Atlantiques.

Après plusieurs postes au sein du ministère de l'Agriculture (à la direction générale de l'alimentation et au cabinet du ministre), est désormais conseillère

de la présidente à l'Institut national de la recherche agronomique.

Ingénieure en chef des ponts, des eaux et des forêts, ancienne élève de l'Ecole Polytechnique.

■ **Rémy MARTIN** ⑥

Ingénieur en mathématiques appliquées, est actuellement directeur d'associations en Haute-Garonne dans le domaine de l'insertion par l'activité économique (maraichage bio, travaux rivières et espaces naturels, patrimoine bâti) et de la formation professionnelle.

Le secrétariat général, pour assurer l'interface avec l'ensemble des parties prenantes du débat, est organisé par **Jérôme Lavaux** assisté d'**Elodie Bonhomme** et d'**Orlane Drux**.

La Commission veillera à ce que les impacts sur l'environnement générés par l'organisation du débat soient minimisés.

Le débat public, comment participer ?

Je veux participer aux réunions

Tout le monde est invité. Les réunions sont ouvertes et gratuites.

Chacun peut développer librement et sur un pied d'égalité son argumentation ou poser ses questions, à la condition de décliner son identité (principe de transparence) et de respecter les autres points de vue.

Je veux intervenir

Vous avez plusieurs moyens d'expression pour faire connaître votre avis ou obtenir des informations.

Les contributions conformes aux règles d'éthique du débat sont publiées sur le site internet.

- Pour mieux faire connaître votre point de vue : **les cahiers d'acteurs** !

Afin de favoriser l'échange d'arguments, la Commission publie et diffuse les contributions de ceux qui souhaitent développer leurs analyses et exprimer leurs positions. Elles prennent la forme de dépliants appelés «cahiers d'acteurs»

et ont pour objectif de permettre l'expression de tous les interlocuteurs concernés par le projet.

Ils peuvent ainsi librement émettre leurs avis, remarques et propositions. La Commission valide la publication en veillant à ce que l'argumentation soit respectée, que les propos concernent bien le projet d'EPR à Penly, sans injure ni diffamation.

Les propos exprimés n'engagent alors que leurs auteurs. La diffusion est identique pour tout les cahiers d'acteurs pour être en conformité avec le principe d'équivalence.

Les cahiers d'acteurs publiés sont distribués lors des réunions publiques, disponibles sur le site Internet et envoyés à ceux qui en font la demande. Les modalités pratiques de réalisation sont disponibles sur le site internet.

- **Le site Internet du débat** :

www.debatpublic-penly3.org sur lequel seront retransmises en direct et en différé les réunions publiques.

- **Mail** : contact@debatpublic-penly3.org

- **Adresse** : CPDP Penly 3, quai Guynemer - 76200 Dieppe.

Je veux me tenir informé(e) de l'actualité du débat public

- **Le dossier du débat** réalisé par EDF.
- **Le journal du débat** : envoyé par courrier, sur demande, ou disponible sur le site Internet, l'actualité du débat vue par la CPDP, le contenu des réunions et le calendrier correspondant.
- **Le compte rendu des réunions** : après chaque réunion, la CPDP diffuse sur son site un verbatim (intégralité des échanges).
- **Les cahiers d'acteurs** : Ce sont les points de vue argumentés portés au débat par des personnes ou groupes de personnes, diffusés par la CPDP.
L'ensemble de ces documents sera disponible au local quai Guynemer et dans les mairies de Seine maritime.
- **La presse** : La CPDP informe régulièrement la presse écrite et audiovisuelle de l'évolution du débat public.

Calendrier prévisionnel des réunions¹

Type de réunion et thématiques abordées		Heure et lieu
29 mars	Réunion d'ouverture Présentation générale du projet	18h30 - Dieppe Salle Paul Eluard
7 avril	EPR et perspectives d'évolution internationale de la filière électronucléaire	20h - Paris Institut du monde arabe
22 avril	Réunion présentation globale du projet ²	18h - Penly
27 avril	La politique énergétique nationale - Quelles alternatives à l'EPR ? - Le coût de l'électricité	18h30 - Rouen
4 mai	EPR, sécurité, sûreté, santé et transparence	18h - Envermeu
18 mai	La gouvernance de l'EPR Penly 3 et les retours d'expérience de Flamanville 3	18h30 - Caen
26 ou 27 mai	Réunion présentation globale du projet ² et politique énergétique régionale	18h30 - Eu
10 juin	Le cycle de vie de l'EPR : de l'uranium au démantèlement et la gestion des déchets	18h30 - Le Havre
15 juin	Réunion présentation globale du projet ²	18h30 - Yvetot
16 juin	Réunion présentation globale du projet ²	18h30 - Abbeville
30 juin	Réunion présentation globale du projet ²	18h30 - Evreux
12 juillet	Réunion de clôture	18h - St-Martin en Campagne

¹ Ce calendrier est susceptible de modifications ou d'ajouts. Sa version actualisée est disponible sur le site internet.

² Qu'est-ce qu'un EPR ? - le déroulement du chantier et les retours d'expérience de Flamanville 3 - impacts économiques (emploi, formation, opportunités pour les entreprises régionales) - accueil et besoins en logements, équipements et infrastructures - impacts environnementaux - gestion des risques, de la sûreté et de la sécurité...